

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Qui peut participer au concours?

Le concours est ouvert à **tous les élèves** de l'Académie de Versailles, **de la maternelle au lycée**, inscrits dans des établissements publics et privés sous contrat relevant du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de l'Agriculture et les établissements d'éducation spécialisés. Ces élèves doivent **réaliser un journal "papier" ou média en ligne (blog, webradio, webTV) ou un reportage photo** dans le courant de l'année scolaire 2018/2019.

Les participants sont répartis dans **quatre catégories** :

Ecoles primaires

Collège : collège, SEGPA, réseaux ambition réussite.

Lycée : lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement général et technologique, lycée agricole, lycée professionnel, centre de formation d'apprenti.

Autres établissements: les IME, EREA, ULIS, IMPro et les classes d'hôpital ou d'établissement pénitentiaire.

Le jury décerne **trois grands prix dans chaque catégorie** : le prix du meilleur journal imprimé, le prix du meilleur média en ligne (blog, webradio, webTV), le prix du meilleur reportage photo.

Quel média?

Les fichiers PDF accessibles en ligne, quel que soit le mode de consultation, relèvent de la catégorie des **journaux imprimés**.

Les médias numériques comprennent **les productions multimédias collectives sur le web** (sites et blogs d'information, webradio, webTV) sur toutes plateformes, quel que soit leur type d'hébergement et dont le contenu est réalisé par les élèves. L'actualité au sens large (actualité extrascolaire, actualité de la classe ou de l'établissement, actualité locale, actualité nationale et internationale...) doit figurer parmi les sujets traités dans ces productions.

Pour une émission de radio : une émission de radio unique est acceptée. Les critères sont les suivants : une émission de 5mns à 20 minutes, génériques compris, comprenant en principe un animateur, des chroniques ou et des reportages et/ou des interviews et des ambiances sonores au minimum. Tous styles journalistiques acceptés.

Le Prix du reportage photo

Même si vous ne réalisez pas un média scolaire, vous pouvez quand même participer au Prix Médiatiks Reportage Photo "**VUES DE CHEZ NOUS**", en partenariat avec [ImageSingulières](#) et [Mediapart](#).

Plusieurs reportages photo peuvent être présentés par un même établissement.



Il s'agit d'un concours de reportage photo documentaire, pour lequel vous devrez réaliser au maximum 15 photos accompagnées de légendes, sur un sujet de votre choix.

Pour plus de précision sur les critères, merci de consulter le règlement dédié.

Critères de sélection

Qualités rédactionnelles : pertinence du contenu, qualité des traitements, de l'analyse et de la réflexion, style, analyse / réflexion.

Qualités visuelles : maquette et mise en page, création graphique, illustrations.

Nature du projet : implication des élèves, démarche d'élaboration, citoyenneté, prise en compte des lecteurs.

Identité du journal : personnalité et originalité.

Responsabilité : signature des publications, présence des mentions légales, indication des crédits photographiques et du statut juridique des contenus publiés, caractère collectif du projet, implication et responsabilisation des élèves.

En plus pour les médias numériques

Interactivité et communication : prise en compte des commentaires, présentation de l'équipe de rédaction et de son projet, possibilité de contacter la rédaction.

Les prix et dotations académiques

Les rédactions primées au niveau académique recevront leur prix par le CLEMI de Versailles. Elles recevront, grâce à nos généreux partenaires, des rencontres avec des journalistes, des albums, des ouvrages, des abonnements, et des diplômes.

Le jury est composé de professionnels de l'éducation et des médias : enseignants, représentants du CLEMI, élus lycéens, journalistes professionnels, personnalités, partenaires...

Le jury est souverain et les décisions sont sans appel. Toutes les équipes participantes, primées ou non, recevront en retour une " fiche conseil " réalisée par le jury et conçue pour leur apporter des pistes de réflexion et d'amélioration.

Comment participer

- Lisez attentivement le règlement.
- **Inscrivez-vous en ligne** : <https://clemi.limequery.org/618027>
- Plusieurs médias ou reportages photo peuvent être présentés par un même établissement. Vous devrez alors réaliser autant d'inscriptions différentes.
- Contact: clemi@ac-versailles.fr

Tous les documents sont consultables et téléchargeables sur le site du CLEMI Versailles : <http://www.education-aux-medias.ac-versailles.fr/concours-mediatiks-2019-academie-de-versailles>

Calendrier

Début décembre 2018: ouverture des inscriptions.

29 mars 2019 : date limite d'envoi des journaux, productions et fiches d'inscription.

19 avril 2019 : fin des délibérations du jury académique.

6 mai 2019: annonce des 12 lauréats académiques sur le site et par mail.

15 mai 2019: annonce des résultats du jury national

5 Juin 2019 : remise des prix du concours national.